

Article 1 - Champ d'application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales régissent de plein droit toutes les ventes de séjours réalisées sur le site www.camping-laveniseverte.com ou www.camping-laveniseverte.fr ou par téléphone. Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping et ses clients. Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales, du règlement intérieur et du RGPD préalablement à toute réservation d'un séjour. Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l'établissement.

Article 2 - Conditions de réservation

2.1 Tarifs et règlement

Le prix des séjours est indiqué en euros, TVA comprise. L'attention du client est attirée sur le fait que la taxe de séjour n'est pas comprise dans le prix. Toute demande de réservation est accompagnée d'un premier règlement d'acompte de 30 % du prix du devis ainsi que le contrat de réservation. A réception, un courriel vous est adressé, indiquant le complément d'acompte éventuel ainsi que le solde du séjour à régler à l'arrivée pour les emplacements ou un mois avant l'arrivée pour les hébergements locatifs. Dans le cas contraire, et après relance par email ou téléphone, le séjour sera annulé.

Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant le début du séjour, nous demandons le règlement intégral au moment de la réservation. La réservation devient effective uniquement après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.

Nos prix comprennent l'accès aux sanitaires, aux infrastructures d'accueil, activités non payantes, espace aquatique et lieux communs.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Que ce soit en emplacement ou hébergement, compte tenu de la diversité de locations proposées, il existe des différences au niveau configuration, orientation, situation, ancienneté (hébergement) et décoration (hébergement) : nous faisons notre possible pour vous satisfaire mais cela ne constitue pas une garantie contractuelle.

○ **Réservations d'emplacement** : le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car pour 2 personnes, l'électricité, l'eau. De 1 à 8 personnes maximum selon la catégorie d'emplacement.

○ **Réservations d'hébergement** : les locatifs sont équipés (liste du petit matériel accessible sur le site internet et affichée dans les locatifs), à l'exception des draps, du linge de table et des serviettes de bain. Le forfait de base est de 1 à 7 places, selon le type de locatif. Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes ou familles se présentant avec un nombre supérieur à la capacité de l'hébergement loué. Pour tout retard non signalé, la location/l'emplacement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation. Passé ce délai, et en l'absence de message écrit, la réservation sera nulle et le paiement restera acquis à la direction du camping. Toute location est nominative et ne peut être cédée.

○ **Réservations de groupe** : toute réservation de plus de 4 hébergements par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour est considéré comme une réservation de groupe. Les hébergements proposés sur notre site internet sont adressés exclusivement à la clientèle individuelle. Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement nous contacter par téléphone, par e-mail ou via notre rubrique « nous contacter ». Nous nous réservons le droit d'étudier votre demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

Tarifs : Nos prix ne comprennent pas le véhicule supplémentaire, les personnes supplémentaires,

les animaux, les visiteurs journaliers, la garantie annulation, les frais de dossier, les taxes de séjour, le forfait ménage (90€) et les options (draps...).

Nos tarifs sont susceptibles d'évoluer en fonction des conditions économiques et commerciales. Les offres promotionnelles proposées postérieurement à la date de réservation ne sont pas rétroactives et aucun remboursement de la différence de tarif ne pourra être effectué.

La sous-location est totalement interdite et les personnes se présentant se verront refuser l'accès au camping et à l'hébergement.

2.2 Modification de réservation

Aucune réduction ne sera effectuée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

2.3 Annulation

A) Location mobilhome/chalet/écologie

- Pour tout séjour annulé plus de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité des sommes versées sera acquise au camping.

- Pour tout séjour annulé dans les 30 jours précédents la date d'arrivée, pour quelques raisons que ce soit : la totalité du montant du séjour réservé sera redevable et restera acquise au camping.

B) Location d'emplacement nu

- Pour tout séjour annulé, non consommé, l'acompte restera acquis au camping.

2.4 Assurance annulation

Nous vous recommandons fortement de souscrire à l'assurance pour bénéficier du remboursement des frais de séjour (selon les conditions générales de l'assurance). Cette assurance est facultative et représente 5% du coût du séjour.

- En cas d'annulation ou d'interruption de séjour, la responsabilité du camping ne saurait être engagée. De ce fait, cela ne donnera lieu à aucun remboursement de la part du camping.

- La prime d'assurance doit être payée intégralement à la réservation du séjour et est non remboursable.

- L'assurance annulation rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée du séjour et le montant du séjour non utilisé au prorata temporis en cas de retour prématuré (hors frais de dossier, garantie annulation et taxe de séjour).

- En cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie sous 5 jours.

- Les conditions générales d'annulation complètes sont disponibles sur simple demande ou consultable en ligne sur www.campeze-couvert.com ou sur notre site www.camping-laveniseverte.fr. Le locataire doit obligatoirement être assuré en sécurité civile (responsabilité civile).

2.5 Rétractation

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le Code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L121-20-4 du code de la Consommation).

Ainsi, pour toute commande d'un séjour auprès du camping, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

Article 3 – Déroulement du séjour

3.1 Arrivées et départs

En emplacement : les arrivées s'effectuent à partir de 12h et les départs avant 12h.

En locatif : les arrivées s'effectuent à partir de 16h et les départs avant 10h, quel que soit le jour de la semaine. Si vous constatez des anomalies sur l'état de votre location à votre arrivée (ménage, ustensiles...) : prévenir la réception sous 24h afin de corriger la situation au plus vite. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.

3.2 Caution

Deux cautions par hébergement vous seront demandées le jour de votre arrivée (par chèque ou empreinte de carte bancaire) : 250€ pour l'hébergement et 90€ pour le ménage (si vous ne prenez pas le forfait à 90€). Ces cautions vous seront restituées quelques jours après votre départ suite à l'état des lieux effectué par l'équipe ménage. Si d'éventuelles dégradations et/ou manquements sur le nettoyage étaient observés, nous serions dans l'obligation de vous facturer les prestations (ménage, réparation, casse...).

Si la location est rendue en parfait état, les cautions vous seront envoyées déchirées en photo par mail quelques jours après votre départ.

3.3 Départ

Tout retour de clé d'hébergement après 10h ou libération d'emplacement après 12h entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire. Toute prolongation de séjour doit être formulée 24 heures au moins avant la date de départ prévue.

3.4 Les animaux

Les animaux sont acceptés moyennant une redevance payable lors de votre réservation, excepté les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie. Les animaux ne doivent pas être laissés seuls dans les locatifs. Ils doivent être tenus en laisse en permanence et sont interdits aux abords des piscines et dans les bâtiments. Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour.

3.5 Règlement intérieur

Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur ci-dessous, déposé à la préfecture, affiché à la réception et dont un exemplaire vous sera remis sur demande. Dans le cas où un client perturberait le séjour des autres usagers, dans le cas d'acte de violence physique ou verbale, menace envers notre personnel ou clientèle, toute attitude mettant en péril la sécurité des personnes et/ou biens, entraînera son expulsion immédiate.

3.6 Véhicules électriques

Pour éviter les accidents provoqués par la recharge illégale de véhicules électriques sur les prises électriques du camping, nous vous rappelons que nos hébergements ne sont pas adaptés pour la charge d'un véhicule électrique ou hybride. Voir règlement intérieur ci-dessous. Borne recharge véhicule électrique sur le parking.

3.7 Espace aquatique

Merci de respecter le règlement de l'espace aquatique affiché à la piscine. Les enfants sont obligatoirement accompagnés d'un adulte. Par souci d'hygiène et de sécurité, sont interdits au sein de l'espace aquatique : les shorts longs, combinaisons... SPA interdit aux -16ans.

3.8 Droit à l'image

Le camping peut prendre des photos ou vidéos et les diffuser sur ses supports. L'autorisation des personnes s'effectue en acceptant ces CGV's.

Article 4 – Responsabilité

Le camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur-caravanier qui seraient de son propre fait ; une assurance pour votre matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire (FFCC, ANWB, ADAC, ...)

Article 5 – Litiges

Nous ne pouvons être tenus pour responsable des cas fortuits, de force majeure, d'événements climatiques, de décisions juridiques ou administratives, qui viendraient perturber, interrompre ou empêcher le séjour, annuler / modifier / supprimer les animations, activités ou installations.

Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels doit être signalée par écrit (LRAR) à l'adresse du camping dans les 10 jours suivant la fin du séjour. Réponse sous 15 jours.

Article 6 – Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de Grand Instance ou du Tribunal de Commerce de Niort.

Article 7 – Médiation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le camping La Venise Verte. Le médiateur « Le Centre de médiation de la consommation de conciliateurs de justice » ainsi proposé est CMC2. Ce dispositif de médiation peut être contacté par voie électronique :

www.cm2c.net ou par voie postale : CM2C – 14, rue Saint-Jean - 75017 Paris – Tél : 0609204886.

Règlement intérieur

1. Conditions d'admission et de séjour : Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur le camping la Venise Verte, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Nul ne peut y élire domicile. **Pour des raisons évidentes de sécurité, le camping se réserve le droit de refuser les mineurs non accompagnés d'adultes.**

2. Formalités de police : Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci et devront être encadrés par une personne majeure. En application de l'article R. 611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment : Le nom et les prénoms ; La date et le lieu de naissance ; La nationalité ; Le domicile habituel. Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents.

3. Installation : L'hébergement de plein air et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant. Les câbles TV, rallonges pour le branchement électrique et adaptateurs ne sont pas fournis. L'accueil pourra vous prêter du matériel suivant la disponibilité. Aucune installation (tente...), véhicule ou personne supplémentaire n'est acceptée sur l'emplacement ou hébergement sans accord du camping.

4. Bureau d'accueil : Ouvert hors saison de 9h à 12h30 et de 14h à 18h. **En saison de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h00 minimum (d'avril à septembre).**

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement (épicerie), les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles. Un système de collecte et de traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients.

5. Paiement : Les paiements se font au bureau de l'accueil. Le montant est fixé suivant le tarif en vigueur affiché à l'entrée du camping et sur le site internet. Un devis vous sera édité sur simple demande. Les factures sont dues selon le nombre de nuits passées, comptées de midi à midi pour les emplacements et de 16h à 10h pour les hébergements. Les clients ayant une réservation en emplacement doivent effectuer le paiement du solde de la facture à l'arrivée et au plus tard la veille du départ. Les clients en hébergement doivent effectuer le paiement de leur facture un mois avant l'arrivée.

6. Affichage : Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis à chaque client qui le demande.

Pour les terrains de camping classés, la catégorie de classement avec la mention tourisme ou loisirs et le nombre d'emplacements tourisme ou loisirs sont affichés. Les prix des différentes prestations sont communiqués aux clients dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la consommation et consultables sur nos panneaux d'affichage.

7. Modalités de départ : Les clients en emplacement sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci. Les clients ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leur séjour.

8. Bruit et silence : Les clients sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins entre 22h30 et 8h30. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. Aucune circulation de véhicules motorisés n'est autorisée entre 22h30 et 8h30. Un parking est disponible à l'entrée du camping. Le gestionnaire assure la tranquillité de ses clients en fixant des horaires pendant lesquels le silence doit être total (de 22h30 à 8h30).

Les travaux d'urgence entrepris par le camping, par des autorités publiques ou pas un particulier à proximité et qui pourraient gêner nos clients sur le camping, ne peuvent nous être reprochés.

9. Services : Le camping peut être amené à fermer ponctuellement une aire de jeux ou autre lieux commun (piscine...) en cas de problème technique pouvant entraîner un manque de sécurité ou d'hygiène pour les clients. Attention en début et fin de saison, certains services ou animations peuvent être fermés (se renseigner). Également, nous ne sommes pas responsables d'un départ ou absence inattendu(e) d'un salarié. La Direction fera le maximum pour pallier à ce manque de personnel mais ne peut être tenue pour responsable.

10. Visiteurs : Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Le client/vacancier peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil. Les prestations et installations du terrain de camping sont accessibles aux visiteurs. Toutefois, l'utilisation de ces équipements reste payante selon le tarif affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping. Les visiteurs devront avoir quitté le camping pour 22h30. **L'accès de la piscine est formellement interdit à tout visiteur sauf s'il s'acquitte du tarif journalier « visiteur ».**

11. Animaux : Ils sont acceptés à condition d'être calmes, tatoués, vaccinés et tenus en laisse. Maximum 2 animaux par emplacement. Seuls les chiens de catégorie 3 sont acceptés. **Les propriétaires des animaux devront veiller à leur propreté et ramasser leurs déjections.** Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés sans surveillance au terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables – Ceci est également valable pour les hébergements locatifs. Votre animal ne doit pas causer de nuisances (sonores ou autres) pour le bien-être et le respect des autres clients de camping. Les animaux font l'objet d'un supplément tarifaire.

12. Circulation et stationnement des véhicules : A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée à 10km/h. La circulation est autorisée de 8h30 à 22h30. Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement est strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les hébergements sauf si une place de stationnement a été prévue à cet effet. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants. Parking disponible à l'entrée du camping. La Direction décline toute responsabilité en cas de dommage, casse ou vol au sein du camping.

13. Tenue et aspect des installations : Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires : passer la raclette après la douche et la brosse dans les toilettes si besoin. Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les camping-caristes et caravaniers doivent obligatoirement vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet (à l'entrée du camping). Le lavage des véhicules et vélos est interdit. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature et les papiers doivent être déposés dans les poubelles de tri à l'entrée du camping. Les interventions sur réparations dans les hébergements sont possibles avec votre consentement.

Le lavage du linge est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage dans le bloc sanitaire. Le séchage du linge se fera au sèche-linge de la laverie. Cependant, il est toléré à proximité les hébergements, à la condition qu'il soit discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres.

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Tente possible sur votre emplacement lors de séjour. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux. L'eau potable est une ressource précieuse, préservez-la. Veuillez nous signaler toute fuite d'eau.

14. Sécurité : Les enfants sont sous la responsabilité et surveillance de leurs parents ou adulte responsable sur tout le terrain de camping.

a) Incendie : Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Les réchauds ou barbecues autorisés doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. **En cas d'incendie, aviser immédiatement la Direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Tout apport de matériel électrique supplémentaire doit être validé avant l'arrivée auprès du Responsable du camping.**

b) Vol : La Direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au Responsable la présence de toute personne suspecte. Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

c) Vitesse limitée : Pour tous déplacements, veuillez à emprunter les voies prévues à cet effet et respecter la signalisation, 10 km/h.

d) Véhicules électriques : Afin d'éviter les accidents graves provoqués par la recharge illégale de véhicules électriques sur des prises du camping, nous vous rappelons que **nos hébergements ne sont pas adaptés pour la charge d'un véhicule électrique ou hybride**. Nos assurances ne couvrent aucun dommage qui aurait pour origine la charge d'un véhicule. La totalité du sinistre est à la charge totale et exclusive du propriétaire du véhicule. Pour ces raisons et **pour votre sécurité**, il est formellement INTERDIT de recharger la batterie d'un véhicule électrique ou hybride en se branchant sur une prise d'un hébergement ou toute autre prise électrique du camping. En cas d'infraction, nous facturons un montant de 100€.

Une borne recharge véhicule électrique ou hybride est disponible sur le parking de la réception (en supplément).

e) Espace aquatique : Dans l'espace aquatique, le port du slip de bain est obligatoire. La nourriture, la cigarette et l'alcool sont strictement interdits. Le jacuzzi est accessible aux personnes de plus de 16 ans et interdit aux femmes enceintes, personnes sensibles ou fragiles. Nous rappelons que l'espace aquatique peut s'avérer dangereux et que la responsabilité du client sera engagée en cas de non-respect du règlement piscine affiché à l'entrée et à l'intérieur de l'espace aquatique. Les enfants en bas âge doivent obligatoirement porter des couches conçues spécialement pour la baignade et ceux ne sachant pas nager doivent porter des brassards. Tout mineur doit être accompagné d'un parent ou adulte responsable. Accès piscine interdit en dehors des horaires d'ouverture. Accès à l'espace aquatique seulement par les vacanciers, les visiteurs doivent se présenter à la réception et s'acquitter du tarif visiteur à la journée. Douche obligatoire dès l'arrivée.

f) La Direction a une obligation générale de surveillance du camping. En cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture de la réception, sonnez à la réception, dirigez-vous au restaurant ou contactez le 05 49 35 90 36. Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil ainsi qu'un défibrillateur.

15. Jeux : Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé au camping. Les installations (sanitaires, restaurant, bar, piscine...) ne peuvent être utilisées pour les jeux mouvementés. Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents ou adulte responsable et accompagnés dans les sanitaires et lieux communs.

16. Garage mort : Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la Direction et seulement à l'emplacement indiqué. Cette prestation est payante. La Direction n'est pas responsable du matériel laissé en garage mort.

17. Infraction au règlement intérieur : Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre. Le gestionnaire est responsable de l'ordre et de la bonne tenue du camping, il a le devoir de sanctionner les manquements graves au règlement et si nécessaire d'expulser leurs auteurs.

18. Droit à l'image : Pour les besoins publicitaires du camping, vous autorisez, et sans contrepartie, le Camping la Venise Verte à utiliser sur tous supports les photos et vidéos de vous, vos enfants ou biens personnels qui pourraient être prises au cours de votre séjour. Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela, il suffit de faire une demande écrite auprès du camping.

19. Dégradations : Toutes dégradations volontaires ou involontaires feront l'objet d'une facture de réparation et seront à la charge du client, par le biais de son assurance ou non. Il est rappelé que les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou adulte responsable.

20. Assurance : Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, événement naturels, catastrophes naturelles, cas de force majeure, coupures électriques émanant du fournisseur d'électricité et en cas d'incident relevant de la responsabilité du client, et ne prendra pas à sa charge le montant des dégâts. Il appartient au client de souscrire une assurance couvrant : les conséquences de sa responsabilité civile, les dommages à ces effets personnels de villégiature, sa responsabilité locative en sa qualité d'occupant (risques locatifs). Dans le cadre de la location de vélos, canoë, paddle, plancha ou les différents kits, les clients sont tenus de s'assurer contre le vol, la perte ou la dégradation. En cas de vol, l'assurance du camping ne fonctionnera pas, vérifiez votre assurance habitation.

21. Réclamation : Le responsable doit maintenir l'ordre et la bonne tenue du camp. Il a le devoir de sanctionner les manquements graves au règlement et si nécessaire d'expulser les auteurs. Nous vous invitons à faire vos réclamations à l'accueil. Elles seront prises en considération si elles sont datées, signées, aussi précises que possible et se rapportant à des faits récents. Aucune brochure et site internet ne peuvent être à l'abri d'éventuelles faussetés, omissions ou erreurs d'impression. Seul le contrat de location confirmant la réservation tient lieu de document contractuel.